MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION, DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

CABINET

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

ORIGINAL

MARCHE N°_____ ☐☐ DU _____
[numéro d'identification unique de marché (NIUM) de l'ARMP] *[Date]*

OBJET	**LA REHABILITATION GENERALE DE L'HOPITAL DE BASE DE MFILOU (ADMINISTRATION, BLOC OPERATOIRE, CUISINE, GUERITE ET MUR DE CLOTURE)**
MONTANT DU MARCHE	**QUATRE-VINGT-ONZE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE ET VINGT-CINQ CENTIMES (91 856 492,25) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES (TTC)**
IMPUTATION	**Fonds COVID-19/ 2020**
CODE ACTIVITE	**Non inscrit**
REFERENCE PPM	**Non inscrit**
ENTREPRENEUR	**SANI CONGO** **Sise 38, AVENUE DES 3 FRANCS** **BRAZZAVILLE** **Tél : 00.242.06.669.27.67**

MARCHE CONCLU PAR ENTENTE DIRECTE (E.D)

Etabli conformément au décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des marchés publics et ses textes d'application en République du Congo.

ACTE D'ENGAGEMENT

AUX TERMES DU PRÉSENT ACTE D'ENGAGEMENT, conclu le
ENTRE

(1) Le **Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement**, sis Allée du Chaillu à Côté de la Garnison centre-ville, Brazzaville, représenté par Madame **Jacqueline Lydia MIKOLO, La Ministre,** (ci-après dénommé le « **Maître d'ouvrage** ») d'une part,

Et

(2) La Société **SANI CONGO, 38 AVENUE DES 3 FRANCS Brazzaville ; Tél : 00.242.06.669.27.67,** représentée par Monsieur **Alphonse IBOUANGA, Directeur Général,** (ci-après dénommé le « **Titulaire** ») d'autre part,

ATTENDU QUE le Maître d'ouvrage a consulté l'entrepreneur pour que certains travaux soient exécutés, à savoir « **les travaux de réhabilitation générale de l'hôpital de base de Mfilou (Administration, Bloc opératoire, Cuisine, Guérite et Mur de clôture)** » et a accepté l'offre remise par l'Entrepreneur en vue de l'exécution et de l'achèvement desdits travaux ainsi que de la réparation de toutes les malfaçons y afférentes, pour un montant de **Quatre-vingt-onze millions huit cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-douze et vingt-cinq centimes (91 856 492,25) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC)** (ci-après dénommé le « montant du Marché »).

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.

2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :

a) Le présent Acte d'Engagement ;
b) La notification d'attribution du marché ;
c) L'offre et le Bordereau des prix présentés par La société **SANI CONGO ;**
d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
f) Le devis quantitatif et estimatif des travaux ;
g) L'autorisation spéciale de la direction générale du contrôle des marchés publics ;
h) Le récapitulatif ;
i) Le dossier fiscal de La société **SANI CONGO.**

3. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

4. En contrepartie des paiements que le Maître d'ouvrage doit effectuer au bénéfice de l'entrepreneur, comme cela est indiqué ci-après, l'entrepreneur convient avec le Maître d'ouvrage par les présentes de réaliser les **travaux de réhabilitation générale de l'hôpital de base de Mfilou (administration, bloc opératoire, cuisine, guérite et mur de clôture)** de réaliser les Services connexes, et à reprendre toutes les malfaçons y afférentes en conformité absolue avec les dispositions du Marché.

5. Le Maître d'ouvrage s'engage à payer à l'Entrepreneur, à titre de rétribution pour l'exécution et l'achèvement des Travaux et la reprise des malfaçons y afférentes, les sommes prévues au Marché ou toutes autres sommes qui peuvent être payables au titre des dispositions du Marché, et de la manière stipulée au Marché.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché relatif à « **la réhabilitation générale de l'hôpital de base de Mfilou (administration, bloc opératoire, cuisine, guérite et mur de clôture)** » ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur en République du Congo, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Pour la société **SANI CONGO,**

Directeur Général

SANI CONGO B.T.P. EXPERTISE * ASSISTANCE * SERVICES * LA DIRECTION BRAZZAVILLE HYDROLOGIE * ENVIRONNEMENT * GENIE RURAL

Alphonse IBOUANGA

Pour le Maître d'ouvrage,

La Ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de L'Intégration de la Femme au Développement

Jacqueline Lydia MIKOLO.

Approuvé à Brazzaville, le

Visa du Directeur Général du Contrôle des Marchés Publics

Pour le Ministre des Finances et du Budget en mission,
Le Ministre délégué auprès du Ministre des Finances et du Budget, chargé du Budget

Joël IKAMA NGATSE.

Ludovic NGATSE.

Enregistré à l'ARMP, le

Sous le N° :

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DU CONTRÔLE
DES MARCHES PUBLICS

Sise Tour ARC 4e Etage

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

AUTORISATION SPECIALE

Régularisation

N° 0118 / MFB/DGCMP DU 18 JUIN

LA DIRECTION GENERALE DU CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS

Vu le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics en ses articles 71 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-159 du 20 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2011-843 du 31 décembre 2011 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2009-162 du 20 mai 2009 fixant les seuils de passation, de contrôle et d'approbation des marchés;

Vu l'arrêté n° 6151/MEFB-CAB du 11 août 2009 fixant les attributions et l'organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics ;

Vu la requête **N°0126/MSPPFIFD-CAB/CGMP-SP.20,** introduite par la **Ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement**, en date de 15 juin 2020, dont les motivations sont claires et fondées, en raison de l'urgence impérieuse motivée par des circonstances de force majeure, nécessitant une intervention immédiate,

AUTORISE

Le Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, en sa qualité de Maître d'ouvrage, à procéder par entente directe avec **la société SANI CONGO,** pour la conclusion en régularisation du marché relatif aux **« travaux de réhabilitation générale de l'hôpital de base de Mfilou (administration, bloc opératoire, cuisine, guérite et mur de clôture) »**, pour un montant de **quatre vingt onze millions huit cent cinquante six mille quatre cent quatre vingt douze et vingt cinq centimes (91.856.492,25) Francs CFA.**

Le Directeur Général

Joël IKAMA NGATSE

MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION, DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

CABINET

CELLULE DE GESTION
DES MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT PERMANENT

N° 00104 /MSPPFIFD/CAB/CGMP-SP.20

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

Brazzaville le, 03 JUIN 2020

La Personne Responsable des Marchés Publics
A
Monsieur le Directeur Général de
La société **SANI CONGO**
-BRAZZAVILLE –

OBJET : Notification.

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de riposte à la pandémie de Coronavirus Covid-19, le Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement prévoit : **« les travaux de réhabilitation générale de l'hôpital de base de Mfilou (Administration, bloc opératoire, Cuisine, Guérite et mur de clôture) ».**

J'ai le plaisir de vous informer que votre société a été déclarée adjudicataire pour un montant de **quatre-vingt-onze millions huit cent cinquante-six mille quatre-cent quatre-vingt-douze et vingt-cinq centimes (91 856 492,25) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC).**

Tout en vous présentant mes sincères félicitations, je vous prie de vous rapprocher de mes services pour la suite de la procédure.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

La Ministre,

Jacqueline Lydia MIKOLO.

SANI CONGO
BTP - Hydrologie - Environnement - Génie Rural
Expertise-Conseil-Maîtrise d'Oeuvre-Maîtrise d'Oeuvre Déléguée
Siège : Immeuble COFINA 1er étage (Face Hôtel Mikhael's) Centre-Ville, B/Ville Congo - Tél : 06 471 78 38/05 510 39 94/06 974 79 02 - E-mail : sanicongo9@gmail.com

ED N°050/MSPPFIFD/CGMP/2020 : « Travaux de réhabilitation de l'hôpital de base de MFILOU (administration, bloc opératoire, cuisine, guérite et mur de clôture) »

Lettre de soumission de l'offre

20 Mai 2020

À : **Madame la Ministre de la Sante, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, Personne Responsable des Marchés Publics**

Nous, les soussignés attestons que :

Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres et n'avons aucune réserve à leur égard ;

Nous nous engageons à exécuter et à achever conformément au Dossier d'appel d'offres et aux Cahiers des Clauses techniques et plans, les travaux ci-après : **« ED N°050/MSPPFIFD/CGMP/2020 : « Les travaux de réhabilitation de l'hôpital de base de MFILOU (administration, bloc opératoire, cuisine, guérite et mur de clôture) »** dans un délai d'exécution d'un (01) mois ;

Le prix total de notre offre, hors rabais offert à la clause (d) ci-après est de : **Quatre-vingt-onze millions huit cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-douze et vingt-cinq centime (91 856 492,25) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ;**

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : **Néant**

Notre offre demeurera valide pendant la période requise à la clause 19.1 des Instructions aux Candidats à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à la clause 23.1 des Instructions aux Candidats ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;

Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la Clause 40 des Instructions

aux Candidats et à l'article 6.1.1 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;

Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion des clauses 3.2 et 4.2 des Instructions aux Candidats.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 4.3 des Instructions aux Candidats.

Nous ne participons pas, en qualité de candidats ou sous-traitant, à plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres conformément à la clause 4.3 b) des Instructions aux candidats, autre que des offres « variantes » présentées conformément à la clause 13 des Instructions aux candidats ;

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché, et en général à respecter les dispositions des Conventions internationales ratifiées par le Congo en matière de corruption, comme en atteste le formulaire d'engagement ci-joint, signé par nos soins.

Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins- disante, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom : **Alphonse IBOUANGA**

En tant que **Directeur**

Signature



Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de : **Société SANI CONGO**

SANI CONGO
BTP ○ IMMOBILIER ○ HYDROLOGIE ○ ENVIRONNEMENT ○ GENIE RURAL ○ SERVICES
Siège social : Case C3-13 OCH La Glacière Bacongo / Brazzaville - Tél.: +242 06.669.27.67 - E-mail: sanicongo9@gmail.com

Brazzaville, le 20/05/2020

Ministère de la Santé et de la Population
(Direction des Infrastructures)

DEVIS DES N° 043/MSP/20 CI

REHABILITATION GENERALE DE L'HOPITAL DE BASE DE MFILOU
(Administration, Bloc opératoire, Cuisine, Guérite & Mur de cloture)

DOSSIER N° 043/MSP/20 CI

N°	Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	Prix Total
I	**Installation de chantier et Travaux extérieurs**				
	Amené et Repli du matériel	FF	1	1 800 000	1 800 000
	Installation des tréteaux et échafaudages	FF	1	1 200 000	1 200 000
	Tonte espaces verts	FF	1	224 000	224 000
	Sous Total I				**3 224 000**
II	**Rénovation Peinture bâtiments et murs de clôture**				
a	**Fournitures**				
	Outillage divers	FF	1	1 200 000	1 200 000
	Peinture à eau (Pots de 30 kg)	u	290	24 000	6 960 000
	Peinture à huile(Pots)	u	36	48 000	1 728 000
	Mastic (Sacs)	u	33	18 000	594 000
	Boite de Plafmat (30 kg)	u	42	48 000	2 016 000
b	**Main d'Œuvre**				
	Masticage et ponçage	m^2	15 530	360	5 590 800
	Application de deux couches de Peinture à Eau sur murs	m^2	10 960	900	9 864 000
	Application Peinture à Huile sur Portes et supports métalliques.	FF	1	3 600 000	3 600 000
	Application de peinture sur plafond	m^2	3 160	1 200	3 792 000
	Application de peinture sur Volume sur SAS et escaliers	m^2	1720	1 800	3 096 000
	Sous Total II				**38 440 800**
III	**Revêtement sols et murs**				
	Dépose carrelage et plastiques	m^2	330	2 400	792000
	F & P du revêtement en grès céramé, y compris plinthes	m^2	330	18 000	5940000
	Jointoiement et nettoyage	FF	1	930 550	930550

	Sous Total III				**7 662 550**
IV	**Climatisation, Eclairage électrique et accessoires**				
	Refixation des câbles électriques	FF	1	600 000	600000
	Dépose, & P de Prises de courant	u	72	3 500	252 000
	F & pose de Réglettes complètes	u	46	7 800	358 800
	Dépose, F & P de lampes réglettes à led	u	167	3 800	634 600
	Dépose, F & P d'interrupteur Simple allumage	u	24	3 500	84 000
	Dépose, F & P de hublots avec lampe à led	u	78	9 900	772 200
	F & Pose de globes GM pour mur de clôture	u	86	24 000	2 064 000
	Dépose, F & Pose de Brasseurs	u	44	75 000	3 300 000
	F & Pose de climatiseur split de 1.5 CV + Kit complet de pose pour salles de réanimation	u	4	320 000	1 280 000
	F & Pose de climatiseur split de 2.0 CV + Kit complet de pose pour bureaux et autres salles	u	18	380 000	6 840 000
	F & Pose de climatiseur armoire 3.0 CV	u	1	1 200 000	1 200 000
	Sous Total IV				**17 385 600**
V	**Révision portes et serrures**				
	Dépose, F & Pose Serrures Hors Service	u	59	22 000	1 298 000
	Dépose, F & Pose des canons de portes Hors Service	u	58	5 400	313 200
	Dépose, F & Pose de portes isoplanes	u	8	75 000	600 000
	Sous Total V				**2 211 200**
VI	**Etanchéité et maçonnerie (réservoir suspendu sur toit)**				
a	**Fournitures**				
	Pax Alu (Rouleau)	u	2	50 000	100 000
	Vernis Antac (litre)	l	5	4 000	20 000
	Bloc Bitume	u	3	3 500	10 500
	Petits accessoires	FF	1	240 000	240 000
	Fer de 8	u	64	1 500	96 000
	Contre- plaqué de 4 mm	u	22	6 000	132 000
	Ciment	t	1,2	80 000	96 000
	Gravier	m3	2	36 000	72 000
	Sable	m3	2	10 000	20 000
b	**Main d'œuvre**				
	Etanchéité	Ens	1	300 000	300 000
	Maçonnerie	Ens	1	600 000	600 000
	Sous Total VI				**1 686 500**
VII	**Ferronnerie, Fenêtres Alu et Toiles moustiquaires**				
a	**Fournitures**				
	Paumelles dégradées	u	150	3 600	540 000

	Toiles moustiquaires (Rlx25 m)	u	6	50 000	300 000
	Accessoires de pose	Ens	1	360 000	360 000
b	**Main d'Œuvre**				
	Refixation fenêtres alu	Ens	1	600 000	600 000
	Refixation des mains courantes	Ens	1	300 000	300 000
	Révision Toiles moustiquaires	Ens	1	300 000	300 000
c	**Fournitures et poses**				
	F & P Grille de protection de fenêtres	u	4	140 000	560 000
	F & P des trappes métalliques	u	4	120 000	480 000
	Grilles métalliques local groupe et local fluides	u	2	540 000	1 080 000
	Sous Total VII				**4 520 000**
VIII	**Plomberie sanitaire**				
	Dépose, F & Pose de Robinets sur Lavabo	u	32	22 000	704 000
	F & P de Siphons de sol	u	32	4 800	153 600
	F & P de robinet poussoirs	u	8	24 000	192 000
	Dépose, F & P de siphons de lavabo	u	10	22 000	220 000
	Dépose, F & P de colonne de douche	u	1	90 000	90 000
	Dépose WC Turque	u	3	45 000	135 000
	F & P de Kit complet de WC à l'anglaise	u	3	180 000	540 000
	Accessoires divers	Ens	1	90 000	90 000
	Sous Total VIII				**2 124 600**
	TOTAL GENERAL HT				**77 255 250**
	TVA (18 %)				13 905 945
	CA (5 % TVA)				695 297,25
	TOTAL GENERAL TTC				**91 856 492,25**

Devis des travaux de réhabilitation générale arrêté au montant TTC de Quatre Vingt onze millions Huit Cent Cinquante Six mille Quatre cent Quatre Vingt Douze et Vint Cinq Centimes (**91 856 492,25**) F CFA.

La Direction

SANI CONGO
LA DIRECTION
BRAZZAVILLE
BTP * EXPERTISE * ASSISTANCE * SERVICES * HYDROLOGIE ENVIRONNEMENT * GENIE RURAL

SANI CONGO
BTP - Hydrologie - Environnement - Génie Rural
Expertise-Conseil-Maîtrise d'Oeuvre-Maîtrise d'Oeuvre Déléguée
Siège : Immeuble COFINA 1er étage (Face Hôtel Mikhael's) Centre-Ville, B/Ville Congo - Tél : 06 471 78 38/05 510 39 94/06 974 79 02 - E-mail : sanicongo9@gmail.com

Formulaires de Proposition technique

Proposition Technique
(Travaux d'Urgence Hôpital de Base Mfilou)

Personnel affecté aux Travaux

Nom(s) et Prénom(s)	Profession
IBOUANGA Alphonse	Responsable des travaux d'urgence
BAULANDA Dan Cléophas	Ingénieur BTP
MASSAMBA Alvaro Landryche	Ingénieur BTP
ZINGA Charnelie	Technicien Supérieur en Génie Civil
TSIMBA Chelga	Ingénieur Electrotechnique
LUAMBA ONTSUEMO Ney	Ingénieur BTP
SITOU Bay Richel	Ingénieur BTP
ZIMBO Gaël Stavares	Electricien
MBONGO Steve	Menuisier
KIHADI KANZA Asnide	Maître Soudeur
BABINDAMANA Aubed	Maître Maçon
MOUSONGO Emeraude	Maçon
MAZIKOU Willy	Maçon
BASSOUMBA Prince	Menuisier
MAKOUNDOU Grâce	Menuisier
ZOUKA Chruche	Soudeur
MAMPOUYA Stanislas	Maître Menuisier
BOUEKASSA Hardy	Maître Soudeur
NAKOUBATELAMIO Beltrand	Peintre
LOULENDO Galdry Lodès	Peintre
ZINGA MALONGA Ismaël	Peintre
MIANTOUBANI Judicaël	Maître Peintre
KIHADI Claude	Maître Peintre
BADILA Jessy	Peintre
KOUSSAKANA Borgia	Maître Frigoriste
MBAHOUKA Brel Orland	Frigoriste
NZABA Merdien	Frigoriste
NDALA BATSIMBA	Frigoriste
NDTIANGA Judi	Maître Carreleur
NKOUKA Duran	Maître Peintre
MALONGA KEVIN	Maître Plombier
MASSAMBA Wilfrid	Electricien
MASSENGO Thover	Chauffeur

Matériel affecté aux Travaux

01 Toyota Runner
01 Ford Pick Up simple cabine
01 Pick Up Hilux double cabine
Ensembles Echafaudages métalliques
01 Bétonnière
01 Aiguille Vibrante
01 Poste à souder
01 Scie Portable
01 Meule
03 Echelles
02 Coupes Carreaux
01 Perceuse

Organisation des travaux sur site

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, les travaux s'organiseront dans les conditions d'urgence absolue ; de telle sorte que les pièces réquisitionnées pour les travaux devront être libérées par le personnel soignant avant démarrage, la mise à disposition de toutes informations nécessaires relatives aux travaux, ainsi qu'une organisation en étroite collaboration avec les responsables de l'Hôpital de Base de Mfilou.

Méthode de réalisation

Etant dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire les travaux s'échelonneront dans le même contexte c'est-à-dire qu'ils s'effectueront simultanément dans la mesure du possible, avec une mise à disposition immédiate des approvisionnements clés des travaux à exécuter.
Tous les approvisionnements proviendront des quincailleries ouvertes de la place de Brazzaville ; les déplacements étant restreints du fait du COVID19.
Les travaux sont réalisés en deux quarts, pour tenir les délais et ne pas subir le couvre-feu.

Programme/Calendrier de Mobilisation

Tous les matériels et matériaux seront mobilisés, soit au besoin pour certains ; soit déjà stockés au niveau du chantier avec une utilisation immédiate. L'approvisionnement se faisant sur place à Brazzaville, il n'y aura donc pas de rupture voire d'arrêt temporaire.

Programme/Calendrier de Mobilisation

Tous les matériels et matériaux seront mobilisés, soit au besoin pour certains ; soit déjà stockés au niveau du chantier avec une utilisation immédiate. L'approvisionnement se faisant sur place à Brazzaville, il n'y aura donc pas de rupture voire d'arrêt temporaire.

Programme/Calendrier de Construction

Tous les travaux se faisant comme édicté dans la rubrique b) de la présente lettre de soumission c'est-à-dire 01 mois calendaire, à compter de la date de démarrage.

La soumission et ses annexes (*lettre de soumission ; l'offre chiffrée de l'entrepreneur ; annexes : Personnel affecté aux travaux ; Matériel affectés aux travaux ; Organisation des travaux sur le site ; Méthode de réalisation ; Programme calendrier de mobilisation ; Programme calendrier/Construction*)

Cahier des Clauses administratives particulières

Les Clauses administratives particulières qui suivent complètent les Clauses administratives générales. Dans tous les cas où les dispositions se contredisent, les dispositions ci-après prévaudront sur celles des Clauses administratives générales. Le numéro de la Clause générale à laquelle se réfère une Clause particulière est indiqué entre parenthèses.

Conditions	Article	Disposition
Désignation des intervenants	4.1.1	Maître d'ouvrage: **Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement** Chef de Projet : **Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement** Maître d'Œuvre : **BEBATP**
	4.2.2	**Ne pas modifier le CCAG**
Documents contractuels	5.2 (e)	Plans, notes de calcul, cahiers de sondage et dossiers géotechniques : **Cahier des prescriptions techniques (CPT) pour les travaux de réhabilitation de l'hôpital de base de MFILOU à Brazzaville**
	5.2 (h)	Décomposition des prix forfaitaires et sous détail des prix unitaires **Confère cahier des prescriptions techniques (CPT).**
Estimation des engagements financiers du Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage délégué	6.8	**Dans les 15 jours après la notification du marché**
Garanties	7.1.1	**La garantie de bonne exécution sera de 5 % du Montant du Marché.**
Retenue de garantie	7.2.1	**La retenue de garantie sera de 5 %**

Assurances	7.3.1	Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimum indiqués ci-après :
	7.3.2	- assurance des risques causés à des tiers:
	7.3.4	- assurance "Tous risques chantier":
	7.3.5	- assurance couvrant la responsabilité décennale:
Montant du Marché	10.1.2	Le Montant du Marché résultant du Détail quantitatif et estimatif et calculé dans les conditions prévues à l'Article 11.1 du CCAG est un montant estimé égal à : **Quatre-vingt-onze millions huit cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-huit (91 856 488) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC)**
Révision des prix	11.4.2	Les prix sont fermes et les dispositions de l'Article 11.4.2 du CCAG ne sont pas applicables
Actualisation des prix	11.4.3	Si les prix du Marché sont fermes, le Montant du Marché est actualisable en application du coefficient "ACT" calculé selon la formule suivante : ACT = (a) T/To + (b) S/So + (c) F/Fo + ... dans laquelle : ACT est le coefficient d'actualisation qui s'appliquera au Montant du Marché. Le montant à payer fera l'objet d'une actualisation par la multiplication du coefficient ACT. (a), (b), (c), etc. représentent les paramètres de pondération des facteurs sujets à actualisation sur la base des valeurs des indices, T, S, F, etc.

		Les valeurs respectives des paramètres a, b, c, etc. sont fixées ci-aprés, étant précisé que a + b + c + etc = 1. T, S, F, etc., et To, So, Fo, etc. représentent la valeur des indices correspondants aux facteurs inclus dans la formule; la définition et l'origine de ces indices sont spécifiées ci-dessous étant précisé que les valeurs de T, S, F, etc. seront celles en vigueur à la date d'actualisation du prix, et les valeurs To, So, Fo, etc. sont celles en vigueur à la date limite de validité des offres. *[Insérer les valeurs de a, b, c, d, etc... et la définition spécifique des indices* T, S, F etc.. *utilisés dans la formule]*
Impôts, droits, taxes, redevances, cotisations	11.5.2	Les prix du présent Marché sont réputés ne pas comprendre les montants dus au titre des impôts, droits et obligations suivants :
	11.5.9	En outre, l'entreprise devra payer les redevances suivantes : - Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) : 0,5 % du montant hors taxes du marché ; - Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) : 0,5 % du montant hors taxes du marché ; - Suivi administratif : 3% du montant hors taxes du marché ; - Mission de contrôle : 3% hors taxes du marché.
Travaux en régie	12.3.1 a)	Sans Objet
	12.3.1 b)	Sans Objet
Pourcentage maximum des travaux en régie par	12.3.2	Sans Objet

<table>
<tr><td>rapport au Montant du Marché</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Acomptes sur approvisionnement</td><td>12.4</td><td>Sans Objet</td></tr>
<tr><td>Avance forfaitaire de démarrage</td><td>12.5</td><td>Sans Objet</td></tr>
<tr><td>Intérêts moratoires</td><td>12.7</td><td>Sans Objet</td></tr>
<tr><td>Modalités de règlement des acomptes</td><td>14.2.3</td><td>Les paiements à l'Entrepreneur seront effectués au compte bancaire suivant :
TITULAIRE DU COMPTE : SANI CONGO 38, Avenue des 3 Francs BACONGO
Domiciliation : BCI
<table>
<tr><td colspan="4">REFERENCE BANCAIRE NATIONALE</td></tr>
<tr><td>Code Banque</td><td>Code guichet</td><td>N° de compte</td><td>Clé RIB</td></tr>
<tr><td>30013</td><td>00100</td><td>37107151 005</td><td>66</td></tr>
</table>
<table>
<tr><td>REFERENCE BANCAIRE</td></tr>
<tr><td>BCI</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Force majeure</td><td>19.3</td><td>Seuil des intempéries constituant un cas de force majeure :
Voir cahier des prescriptions techniques</td></tr>
<tr><td>Délai d'exécution</td><td>20.1.1</td><td>Deux (02) mois à compter de la réception d'un ordre de service ordonnant le démarrage des travaux.</td></tr>
<tr><td>Prolongation des délais d'exécution</td><td>20.2.2</td><td>Voir cahier des prescriptions techniques</td></tr>
<tr><td></td><td>20.2.4</td><td>Voir cahier des prescriptions techniques</td></tr>
<tr><td>Pénalités, et retenues</td><td>21.1</td><td>Sans Objet</td></tr>
<tr><td></td><td>21.4</td><td>Sans Objet</td></tr>
</table>

Prise en charge, manutention et conservation par l'Entrepreneur des matériaux et produits fournis par le Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage délégué dans le cadre du Marché	27.5	Sans Objet
Préparation des travaux	29.1	Durée de la période de mobilisation : Quinze (15) jours
	29.2	Délai de soumission du programme d'exécution : Quinze (15) jours
	29.3	Non Applicable
Maintien des communications et de l'écoulement des eaux	32.6.1	Non Applicable
Réception provisoire	41.1	Ne pas modifier le CCAG
	41.2 b)	Ne pas modifier le CCAG
Garanties particulières	44.2	Sans Objet
Règlement des différends	50.3.1	Ne pas modifier le CCAG
Entrée en vigueur du Marché	52.1	• Approbation du marché ; • Notification du Marché ; • Emission d'un ordre de service de démarrage.
Critères d'origine	53.1	Ne pas modifier le CCAG